

# ACTU DU PRESIDENT N° 63 MAI 2021

President.national@unc.fr

## La lettre du président-national de l'UNC



## LE MOT DU PRESIDENT

Chers Présidents et amis,

Nous avons planifié, depuis de longs mois, notre assemblée générale statutaire, laquelle devait initialement se dérouler le 29 mai 2021 à Tours dans le cadre de notre congrès national. La pandémie actuelle nous a contraint à reporter notre congrès en 2022, mais nous avons cependant décidé de conserver la date du 29 mai 2021 pour la réunion de l'AGS, mais à Paris. Les restrictions de déplacement imposées par le gouvernement, l'absence totale d'informations sur la libéralisation prévue de ces restrictions en mai, la fermeture des restaurants et dans une mesure moindre des hôtels, bref toutes ces incertitudes nous ont bien évidemment conduits à réfléchir à la pertinence ou non de conserver cette date. Après divers échanges entre membres du bureau national, nous avons décidé de reporter la tenue de notre AGS, après l'été, le samedi 18 septembre 2021 matin au même endroit (Cercle national des Armées à Paris). Le calendrier de déconfinement diffusé par le gouvernement nous a confirmé a posteriori que nous avons fait le bon choix. Vous recevrez prochainement une nouvelle convocation pour assister à cette assemblée générale.

Sur proposition du vice-président national Jean-Pierre Thème, qui est également président départemental de l'UNC 37, j'ai écrit personnellement fin avril à madame la Ministre déléguée, chargée de la Mémoire et des anciens combattants, pour lui faire part du malaise grandissant dans le monde combattant, au vu des restrictions imposées dans les départements par les autorités préfectorales quant à la possibilité pour les anciens combattants d'assister aux cérémonies commémorant la victoire du 8-Mai 1945. Je lui faisais remarquer que l'incompréhension était grande alors que dans le même temps, nous constatons que d'autres rassemblements étaient autorisés (manifestations du 1<sup>er</sup> mai ...) et que de surcroît, de plus en plus d'anciens combattants étaient maintenant vaccinés. Manifestement, je n'ai pas été entendu et je le regrette ! Si dans certaines localités, des maires ont pris la responsabilité d'accueillir les associations de combattants avec leurs porte-drapeaux, dans le respect des mesures de distanciation et des gestes barrières, d'autres ont préféré en limiter l'accès. A Paris même, et pour la deuxième année consécutive, les associations patriotiques et d'anciens combattants n'ont pas été invitées à la cérémonie se déroulant à l'Arc de Triomphe ...

La prochaine journée nationale d'hommage, le 8 juin prochain, sera celle réservée aux "Morts pour la France" en Indochine. Espérons que nous pourrons honorer ces braves, tués au combat à des milliers de kilomètres de la mère-patrie, comme il convient ... De mon côté, je vais redoubler d'efforts pour qu'il en soit ainsi.

Hervé Longuet  
Président-national

## EPHEMERIDE

- ☐ Samedi 24 avril : réunion en visioconférence du conseil d'administration national.
- ☐ Mardi 11 mai : audition par la mission parlementaire sur les Réserves.

## AGENDA

- ☑ Jeudi 20 mai : réunion en visioconférence du comité de rédaction de *La Voix du Combattant*.
- ☑ Jeudi 27 mai : assemblée générale puis réunion du conseil d'administration du comité de la Flamme.
- Vendredi 28 mai : réunion du comité consultatif d'action sociale et de solidarité.

## ACTUALITES

### ➔ L'avenir de l'UNC

Depuis la création du groupe de travail « Avenir de l'UNC », le 5 octobre 2017, dont la présidence a été confiée à Georges Lebel (UNC 15), administrateur national, il été rendu compte de l'état de ses réflexions et de ses conclusions, essentiellement lors des journées de conseil des départements et des AG ou des congrès. Malheureusement depuis un an, l'occasion ne s'est pas présentée, pour cause de Covid, de pouvoir continuer à rendre compte.

Pour autant, ce GT continue son travail, sous l'impulsion et l'enthousiasme jamais entamé de son président ... Le résultat de ses réflexions est formalisé sous la forme d'une « feuille de route », régulièrement actualisée.

C'est un processus « vivant », qui doit pouvoir s'adapter aux évolutions, aux nouvelles idées comme à l'expérience, qui viendront en chemin. Il ne cherche en aucun cas à imposer mais bien à fédérer les bonnes volontés et les initiatives. Il répond à une seule question : comment, compte-tenu de la baisse inéluctable de ses effectifs, l'UNC peut-elle ambitionner d'être le « catalyseur » du rajeunissement et de l'unité du *Monde combattant*, grâce à son dynamisme d'actions concrètes sur tout le territoire, soutenu par une gestion rigoureuse et optimisée ?

La réponse implique une série de réflexions dans quatre domaines qui devraient donner lieu à des décisions concrètes dans les prochains mois :

- ① Améliorer notre communication interne notamment en mettant à la disposition des fédérations et associations UNC des outils rénovés.
- ② Travailler au rapprochement avec d'autres associations en recherchant toutes les synergies en partenariat avec d'autres.
- ③ Optimiser l'emploi des ressources financières.
- ④ Valoriser le fonctionnement du siège national tant sur le plan de son infrastructure que sur le plan de son fonctionnement pour en optimiser son coût de fonctionnement comme son rendement.

### ➔ La reconversion : une mission bien partie

- A l'automne 2020, Jacques Le Bigot (UNC 13), administrateur national, s'est vu fixer deux objectifs :
- Créer, un environnement national, propice au recrutement de primo-adhérents, en leur offrant une aide à la reconversion et/ou à la transition professionnelle accompagnée au besoin d'une aide financière.
  - Faciliter, la reconversion et/ou la transition professionnelle de nos adhérents et leurs conjoints(es) dans

**QUI SOMMES-NOUS ?**  
L'UNC : UNE ASSOCIATION INTERGENERATIONNELLE DE COMBATTANTS

L'UNC rassemble sans distinction d'opinion, de race et de religion

- Les hommes et les femmes qui ont porté l'uniforme pendant les conflits
- Les anciens appelés du contingent, militaires d'actives, volontaires service long
- Les veuves et veufs d'ancien(ne)s combattant(e)s ou Soldats de France
- Les veuves ou veufs de guerre et orphelin(e)s de guerre
- Les victimes du terrorisme
- Les citoyens intéressés par les objectifs de l'UNC

L'UNC est implantée en métropole et dans les outre-mer

- 95 associations départementales
- 4 500 associations locales sur le territoire français (métropole et outre-mer)

L'UNC fédère autour d'elle d'autres associations qui partagent des objectifs similaires, voire complémentaires

- Les associations affiliées

UNIS COMME AU FRONT

leur recherche d'opportunités professionnelles, en leur offrant l'accès à toutes informations détenues par l'UNC ainsi qu'aux réseaux d'associations partenaires, accompagné au besoin d'une aide financière.



Avec méthode, le dispositif se met progressivement en place. Une charte de fonctionnement a été rédigée et diffusée à chaque fédération départementale UNC. Un maillage territorial composé de délégués départementaux « aide à la reconversion » est développé. Ceux-ci, pour l'instant au nombre de 21, sont en lien direct avec le niveau national et échangent avec lui régulièrement au moyen de visioconférence. Des aides financières ont commencé à être allouées. Ces actions, qui valorisent l'UNC font l'objet de promotion dans *La Voix du Combattant* et sur les réseaux sociaux, ce qui suscite des questions et des demandes d'informations.

Cette démarche favorise le contact entre des anciens, retraités, qui aident de jeunes camarades dans leur parcours de reconversion professionnelle, après avoir servi la France sous le même drapeau que leurs aînés. Jacques Le Bigot et son équipe se sont donnés comme challenge de compter 50 délégués départementaux au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Soutenons-les ! La cause est belle, elle contribue à renforcer notre image, elle participe au recrutement. Contact : [unc.reconversion@gmail.com](mailto:unc.reconversion@gmail.com)

### ➔ Comité de rédaction de *La Voix du Combattant*

Le jeudi 20 mai prochain, es-qualité de directeur du magazine, le président-national présidera le comité de rédaction de *La Voix du Combattant*. Ce comité se réunit normalement tous les 6 mois, mais la pandémie a fortement perturbé la périodicité de ces réunions. Cet organisme, composé d'une dizaine de contributeurs habituels, planifie les thèmes centraux des numéros de *La Voix du Combattant*, propose des sujets d'articles, facilite les contacts extérieurs de la rédaction, procède à des études prospectives sur l'évolution du magazine.

*La Voix du Combattant* paraît depuis juin 1919. Seule l'occupation, de juin 1940 à 1955, a interrompu sa diffusion. Le magazine s'améliore continuellement et constitue un fleuron de notre association dont la qualité (articles et présentation) nous est enviée à l'étranger. Pour autant, le nombre d'abonnés baisse régulièrement. Les décès d'adhérents expliquent cette diminution mais l'on constate également que des adhérents renoncent à se réabonner, ce qui est très dommageable. Le numéro revient à un adhérent, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, à 0,90€.

Depuis cette date, le prix est resté le même malgré l'augmentation régulière des tarifs postaux en janvier 2019, 2020 et 2021 et des coûts de routage. Les bénéfices générés financent essentiellement le budget social. S'abonner à *La Voix du Combattant*, outre l'intérêt des articles et les informations juridiques concernant le monde combattant, c'est aussi un acte de solidarité ! ... à 0,90€ par mois ...



### ➔ Au sujet de la motion de législation de l'UNC

Lors de la prochaine assemblée générale statutaire, les représentants des fédérations départementales seront invités à adopter la « motion de législation » de l'UNC. Ce document annuel est rédigé par le comité consultatif de législation. Cette année, comme vous le constaterez à sa réception, la motion de législation fait « peau neuve » dans sa présentation mais reste fidèle à celles des années précédentes. Dans son introduction, le texte rappelle que « L'UNC est à l'origine de toutes les grandes avancées obtenues dans le domaine des droits des combattants » et qu'en 2021, « elle continue à être une « boîte à idées » pour contribuer à améliorer cette législation et surtout pour la préserver ». Particulièrement attachée à la singularité du métier de

soldat et désapprouvant toute démarche ou décisions qui tendent, directement ou indirectement à le banaliser, l'UNC estime que la spécificité du militaire crée pour l'état des devoirs auxquels elle est très attachée :

- *Un Devoir de réparation* dont les fondements relèvent du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre qui ne saurait être comparé à un accident du travail qui lui relève du code de la sécurité sociale.
- *Un Devoir de reconnaissance du combattant* dans tous ses actes : carte du combattant, titre de reconnaissance, décorations qui témoignent de ses mérites, mais également qui compensent les servitudes de l'état militaire.
- *Un Devoir de respect de la mémoire des combattants* en évitant une pléthore de commémorations qui dénature l'événement et en se manifestant chaque fois que l'honneur de l'armée française est bafoué (Rapport Stora, Rwanda, etc.)

Le texte énonce ensuite dans une première partie les propositions générales de l'UNC (évolution de la pension militaire d'invalidité, maintien de la retraite du combattant, défense de la « rente » mutualiste, égalité de traitement entre veuves et orphelins de guerre de différents conflits, travail de mémoire, juste récompense des mérites, meilleure reconnaissance du bénévolat associatif.

Dans une deuxième partie, la motion développe les propositions spécifiques de l'UNC vis-à-vis des survivants de la Seconde Guerre mondiale, des anciens combattants du corps expéditionnaire en Indochine, des anciens combattants en Afrique du Nord, des combattants des OPEX, des volontaires et réservistes. Bien évidemment, cette motion n'a pas vocation à être rangée « verticalement » ! Elle doit servir vos interventions dans vos assemblées générales, dans vos relations avec les parlementaires, dans vos contacts avec les élus. Merci aux membres du comité consultatif législation et à son président Michel Gagnaire UNC 06.

## ➔ Mission d'information sur les réserves

Document consultable au Bureau de la Section